Les jours de la Cour pénale internationale sont-ils comptés ?

TV5MONDE, 30 OCT 2016 Burundi, Afrique du Sud, Gambieâ€¦ La Cour pÃ©nale internationale navigue en eaux troubles Ces trois pays ont Ã©mis leur souhait de quitter la CPI en arguant que celle-ci concentre uniquement ses enquÃªtes sur le continent africain. Ces retraits laissent planer la menace dâ€™une vague de dÃ©parts de pays du continent qui affaiblirait ce tribunal permanent et unique fondÃ© en 2002. Les jours de la Cour sont-ils comptÃ©s ?Â

Le Burundi a notifiÃ© formellement Ã lâ€™ONU son retrait, jeudi 27 octobre. Il faudra un an pour que cette lettre prenne effet. Quelques jours plusÂ tÃ´t, lâ€™Afrique du Sud avait fait de mÃªme. La Gambie ne va pas tarder Ã formaliser son souhait de quitter ce tribunal chargÃ© de juger les crimes de guerre, crimes contre l'humanitÃ© et gÃ©nocides.Â Â« Je pense que câ€™e une dÃ©marche coordonnÃ©e car voir trois pays, un aprÃ¨s lâ€™autre, quitter la CPI nâ€™est pas anodin. Je pense quâ€™il y dâ€™autres qui feront le mÃªme choix prochainement. Ce sera sans doute le Kenya. Lâ€™argument de ces pays câ€™est de d le tribunal nâ€™agit que sur lâ€™Afrique. Mais chacun de ces pays a ses propres motivations Â», prÃ©ciseÂ Aaron Matta, cher en affaires lÃ©gales au sein de lâ€™Institut de La Haye pour une justice mondiale.Â Lyal Sunga, professeurÂ Ã l'institutÂ Rao Wallenberg, spÃ©cialisÃ© dans les droits de l'hommes et droit humanitaire, Ã Lund en SuÃ¨de, abonde dans ce sens :Â Â« Câ€™est clairement un prÃ©texte. Ceux qui se plaignent du fonctionnement de la CPI ne sont pas les victimes, les victimes potentielles ou les citoyens, ce sont les chefs dâ€™Etat, les leaders dâ€™opinion. Il faut se mÃ©fier quand quelquâ€™un qui se potentiellement responsable de crimes contre lâ€™humanitÃ© ou de crimes de guerre, ou de gÃ©nocide, s'Ã©lÃ¨ve contre cette CourÂ». Â«Â Ne plus faire partie de la CPI câ€™est pouvoir Ã©chapper aux poursuites en cas de gÃ©nocideÂ Â» Â« Pour lâ€ du Sud, il faut savoir que le pays a Ã©tÃ© trÃ¨s critiquÃ© car les autoritÃ©s nâ€™ont pas empÃªchÃ©, lâ€™annÃ©e derniÃ¨re, Soudan, Omar Al-Bachir, de quitter le territoire, alors que les autoritÃ©s sud africaines devaient lâ€™arrÃªter car il Ã©tait recherchÃ© par la CPI. Il est accusÃ© crimes contre lâ€™humanitÃ© et crimes de guerre commis au Darfour Â», se souvient Aa Matta.Â Â« Dans le cas du Burundi,Â poursuit-il,Â la CPI a dit clairement quâ€™elle voulait enquÃªter sur des graves violations des droits de lâ€™homme. Lâ€™enquÃªte pourrait dÃ©boucher sur un dossier jugÃ© au tribunal. Ne plus faire partie de la CPI pouvoir Ã©chapper aux poursuites en cas de gÃ©nocide Â».Â De nombreux observateurs et ONGÂ craignent prÃ©cisÃ©ment gÃ©nocide. La violence sâ€™intensifie de jour en jour depuis le dÃ©but de la crise politique dans le pays en avril 2015. Pour lesÂ autoritÃ©s burundaises, quitter la CPI câ€™est faire barrage Ã unÂ Â« moyen politique utilisÃ© par la communautÃ© internationale pourÂ opprimer les peuples africains Â».Â Remettre en question la lÃ©gitimitÃ© de la CPI Un discours populiste qui rÃ©sonne jusquâ€™en Gambie.Â Â« La procureure de la CPI, Fatou Bensouda, est gambienne,Â note Aaron Matta. Câ€™e faÃ§on de remettre en question sa lÃ©gitimitÃ© et donc celle de la Cour Â». De plus, la procureure a Ã©tÃ© ministre de la Justi de Yahya Jammeh. Des Ã©lections dans le pays auront lieu en dÃ©cembre alors que lâ€™opposition sâ€™allie contre le chef d lâ€™Etat, qui dirige le pays dâ€™une main de fer depuis 1994 et brigue un cinquiÃ¨me mandat.Â MaÃ®tre EmmanuelÂ Attil, a au bareau de Paris et avocat de l'ancien prÃ©sident ivoirienÂ LaurentÂ Gbagbo (voir vidÃ©o en une) parle plutÃ´t deÂ Â«dÃ©saveau pour FatouÂ BensoudaÂ Â» :Â Â«Je comprends la dÃ©cision de ces trois pays. On peut Ãªtre en faveur des droits des victimes et reconnaÃ®tre que la CPI n'atteint pas les objectifs espÃ©rÃ©s. On peut critiquer la maniÃ¨re dont fonctionne le bureau de la procureureÂ».Â Le moment choisi pour cette frondeÂ nâ€™est pas un hasard. Dans trois semaines se tiendra lâ€™assemblÃ©e des Ã‰tats membres de la Cour Ã la Haye. Â Â« Câ€™est alors que le Kenya ou encore la Namib profiteront pour faire un esclandre.Â Câ€™est la tribune parfaite pour envoyer un message Â»,Â prÃ©vient Aaron Matta. Â Â D paysÂ Â«Â intimidÃ©sÂ Â»Â par la CPI Si les critiques ne sont pas nouvelles, la CPI traverse une pÃ©riode dÃ©licate dont les prÃ©mices remontent notamment Ã lâ€™affaire kÃ©nyane.Â Â« En mai 2011, la CPI a jugÃ© recevables les affaires concernan hauts dignitaires kenyans, dont un vice-premier ministre, accusÃ©s d'Ãªtre impliquÃ©s dans les violences postÃ©lectorales et des crimes de masse en 2007 Â»,Â indique lâ€™ONU. Â Les crimes auraient Ã©tÃ© commanditÃ©s par les dirigeants du Part l'UnitÃ© nationale (PNU), parti au pouvoir Ã cette Ã©poque, et par le Mouvement orange de la dÃ©mocratie (ODM), principal parti d'opposition. En 2014, le prÃ©sidentÂ Uhuru Kenyatta, comparaissait devant la Cour.Â Â« Une campagne de dÃ©nigrement a commencÃ© car ces pays se sentent intimidÃ©s par la Cour,Â prÃ©cise Aaron Matta.Â Les critiques se sont intensifiÃ©es ces trois derniÃ¨res annÃ©es. Comme les actions de la Cour deviennent de plus en plus efficaces, les personnes visÃ©es par une enquÃªte ou qui pourraient lâ€™Ãªtre tentent de se protÃ©ger. Les pays africains ont essayÃ© de c une Cour au niveau du continent. Câ€™est peut-Ãªtre une alternative. Â» Dans le cas du KenyaÂ câ€™est la procureure elle-m qui a actionnÃ© les mÃ©canismes pour saisir la Cour. Les juges ont dÃ» donner ensuite leur accord. MaisÂ Â« la plupart des affaires jugÃ©es sont envoyÃ©es par les Ã‰tats eux-mÃªmes. Il nâ€™y a que dans le cas du Soudan et de la Lybie qui ont Ã©t amenÃ©s devant la Cour par le biais du Conseil de sÃ©curitÃ© de l'ONUÂ»,Â souligne le chercheur en affaires lÃ©gales Ã l'Ins de La Haye pour une justice mondiale. L'Ukraine, l'Afghanistan, la GÃ©orgie dans le collimateur de la CPI En Ukraine, la CPI a expliquÃ© quâ€™elle ne traduirait pas uniquement en justice les rebelles de Lougansk et Donetsk mais quâ€™elle enquÃªterait aussi sur lâ€™armÃ©e ukrainienne.Â Â«Le principe de la CPI est de se baser sur le droit et pas sur la politiqueÂ»,rappelle Lyal Sunga.Â Par ailleurs, la procureure a rÃ©cemment ouvert une enquÃªte sur la guerre d'aoÃ»t 2008 ayant opposÃ©Â la GÃ©orgie et la Russie en OssÃ©tie du Sud. Elle continue de mener des examens prÃ©liminaires en Colombie, Afghanistan, Irak et Palestine.Â Â La Cour fonctionne sur un principe de complÃ©mentaritÃ©. Le systÃ¨me fait en sorte que ce soit le systÃ¨me pÃ©nal national qui prime. Cela doit Ãªtre la premiÃ¨re instance. Si cette instance ne fonctionne pas, le pays peut faire appel Ã la Cour soit parce quâ€™il nâ€™est pas capable de mener Ã bien des poursuites (corruption) ou refusent de poursuivre. Aaron Matta donne l'exemple du RwandaÂ :Â Â« La moitiÃ© de la population avait Ã©tÃ© tuÃ©e. Il nâ€™y avait pas un systÃ¨me judiciaire qui fonctionnait. Câ€™est toujours lâ€™Etat membre qui doit dÃ©cider dâ€™i premierÂ Â». Il semble donc injustifiÃ© de dire que la CPI a une dent contre les pays africains.Â SelonÂ Mark Kersten, chercheur en droit pÃ©nal international Ã lâ€™universitÃ© de TorontoÂ interrogÃ© par lâ€™AFP , ces retraits ont lieuÂ Â« au m la Cour semble Ã©largir son intÃ©rÃªt dans les crimes les plus difficiles Ã poursuivre en dehors de lâ€™Afrique, dans des endr oÃ¹ des Etats occidentaux sont impliquÃ©s Â». Quel danger pour la CPI ?Â Â« CeÂ nâ€™est certainement pas pour rien que Ã‰tats font du bruit. La cour fait son travail.Â Cette vague de dÃ©parts va bien sÃ»r faire mal Ã la Cour. Mais je ne pense pas

queÂ tous les pays africains suivront le mouvement.Â [Sur les 124 Ã‰tatsÂ qui ont ratifiÃ© le Sttut de Rome, fondateur de la CP depuis 1999, 34 sont africains]Â Trois ou quatre pays rÃ©fractaires ne vont pas faire chavirer la Cour Â», nuanceÂ Aaron Matta. Le professeur Sunga est moins optimiste :Â Â«Il y a desÂ raisons lÃ©gitimes de sâ€™inquiÃ©ter Ã Â chaque fois quâ€™ dÃ©cide de quitter la CPI. Câ€™est prÃ©occupant car les citoyens de ce pays deviennent plus vulnÃ©rables quand il sâ€™agit justice et du respect de lâ€™Etat de droit. Les pays qui sont en train de tourner le dos Ã la CPI sont des pays oÃ¹ lâ€™exÃ©cu beaucoup de pouvoir et dâ€™influence sur la justice, la police, lâ€˜armÃ©eâ€¦ Ce sont des pays oÃ¹ la dÃ©mocratie est affaiblie ces cas-lÃ , une dÃ©cision comme celle-ci reprÃ©sente une menace pour la population car elle nâ€™a plus accÃ¨s Ã une alternative internationale. La Gambie et le Burundi traversent des pÃ©riodes trÃ¨s dÃ©licates. Cette dÃ©cision ne laisse pas augurer une amÃ©lioration Â».Â D'autant que cette crise rappelle une des grandesÂ fragilitÃ©s historiques de la Cour, selon l'enseignant :Â Â«Â Certaines grandes puissances comme les Etats-Unis, la Chine, la Russie, des membres permanents du Conseil de sÃ©curitÃ© de lâ€™ONU, ainsi que dâ€™autres grands pays comme lâ€™Inde ne font pas partie des pays membre CPIÂ devraient signer le traitÃ© de Rome. Comment les Etats-Unis peuvent critiquer dâ€™autres pays si Washington ne ratifie pas le traitÃ© ?Â Â»Â En refusant de jouer le jeu,Â ces Ã‰tatsÂ Ã©toffent l'argumentaireÂ des pays critiques de la CPI. L'expre deux poids, deux mesures revient souvent.Â Certaines des actions entreprises par les diffÃ©rentes agences de dÃ©fense amÃ©ricaines (CIA, NSA) pourraient Ãªtre en effet traduites devant la Cour si un Ã‰tat membre dÃ©posait une plainte.Â La Russie a utilisÃ© en 2014 un veto avec la Chine pour empÃªcher de rÃ©fÃ©rer le cas de la Syrie Ã la CPI. Pour Ã©viter de nouveaux dÃ©parts et convaincre le trio rebelle de faire marche arriÃ¨re - ce qu'ils peuvent faire- la CPI peut et doit faire un grand travail de pÃ©dagogieÂ dans les pays les plus sensibles, selon l'expert en droit humanitaire qui regrette que ces trois pays soient plus audibles -pour l'instant- que l'institution internationale.Â Â« Ce serait une rÃ©ponse Ã la campagne de dÃ©nigrement que mÃ¨nent en ce moment certains pays Â», conclue-t-il.Â